

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site infernet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale	THE REPORT OF THE PARTY OF THE
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
29/11/2022	29/11/2022	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
Démolition des vestiges du ponton de la	Plage Anse Caraïbes sur la commune de Pointe	-Noire
		, 10110
ESTATE AND REAL PROPERTY OF THE PARTY OF		
2. Identification d	u (ou des) maitre(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Direction de la Mer de la Guadeloupe	
Nom, prénom et qualité de la personne nabilitée à représenter la personne morale	Monsieur Jean-Luc VASLIN	
RCS / SIRET 1 3 0 0 1 3 8	9 9 0 0 0 2 11 Forme juridique	Service déconcentré de l'Etat
Joian	ez à votre demande l'annexe obligatoire	noj
3. Calegorie(s) applicable(s) du table	au des seulls et critères annexé à l'article R. 1 dimensionnement correspondant du projet	22-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard de (Préciser les éventuelles rubriques issues d'a	s seulls et critères de la catégorie utres nomenciatures (ICPE, IOTA, etc.)
N/A - la demande ne concerne pas une construction mais la démolition de vestige d'un ouvrage maritime	IOTA en milieu marin dont le montant des tra	vaux est inférieur à 160 000 euros.
	4. Caractéristiques générales du projet	

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est de procéder à la démolition des vestiges d'un vieux ponton en dur présent sur la Plage d'Anse Caraïbes de la commune de Pointe-Noire. En effet, non seulement ces vestiges (pieux en béton armé et débris de béton) sont beaucoup trop endommagés pour une réhabilitation de l'ouvrage mais de plus ils représentent un danger pour les usagers du site (baigneurs essentiellement) et impactent l'environnement (nuisance paysagère; débris du ponton sur le sol de la mer etc).

Le montant des travaux s'élèvent à 49 500 euros pour une durée de deux semaines (10 jours).

Ce projet est porté par la Direction de la Mer qui accompagne la commune de Pointe-Noire en incapacité technique et financière (déficit) de le supporter.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet d'enlèvement, d'évacuation et de mise en décharge contrôlée des restes du ponton en mauvais état, présent sur la plage Caraïbes a plusieurs objectifs :

-Objectif sécuritaire:

La suppression des poteaux vestiges des pontons écarte un danger réel pour les usagers du site (baigneurs essentiellement)

-Objectif environnemental:

L'enlèvement des vestiges et déchets présents sur le fond de la mer contribuera à la restauration du site concerné et à l'amélioration de la qualité paysagère.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux comprennent l'enlèvement, l'évacuation et la mise en décharge contrôlée d'un ancien ponton. Il s'agit d'une ossature béton ferraillé de 400 x 400 mm, très fragilisée par l'oxydation des aciers. Elle est hors d'eau, liée à une série de 10 pieux acier DN 300mm repli de béton, avec un autre pieu acier de 100mm en son centre, remplie de béton également.

Méthodologie des travaux :

Ces travaux comprennent : -La préparation: les approvisionnements, le chargement du Navire et l'amené de tous les moyens sur site; La pose d'un filet sous l'ouvrage, posé au fond (type trampoline de catamaran) pour réception des petits débris -Enlèvement : Pose d'un échafaudage pour positionnement des opérateurs, Découpe des parties émergées : couronnement béton et IPN acier, Reprise des éléments avec grue du bord, chargement, transport vers port de Deshaies; Transfert dans camion Benne pour traitement; - Dépose de l'échafaudage; -Lançage haute-pression par opérateurs hyperbares en pied de pieu pour accès à – 30 cm sous le niveau du fond; - Découpe à la Brocco (Oxy-coupure sous-marine) des pieux acier; -Découpe du béton à l'intérieur des pieux avec Scie O-ring diamant hydraulique sous-marine par opérateurs hyperbares; - Elingage et mise en tension des pieux avec tire-fort, avant découpe finale; - Reprise des morceaux avec grue du bord; - Transfert vers port de Deshaies pour évacuation par camion.; -Nettoyage du site ;-Repli vers nos ateliers; -Remise d'un rapport photos avec BSD (Bon de Suivi des Déchets).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

N/A car il s'agit de la démolition des vestiges d'un vieux ponton. La commune projette la création d'un nouvel ouvrage neuf, moins impactant que celui ancien à démolir, plus intégré dans le paysage (la Direction de la Mer a conseillé de réfléchir à un nouvel emplacement) et qui sera destiné à des usages par des associations, des professionnels et le grand public. Ce projet fera l'objet de demandes d'instruction ultérieures.

La décision de l'autorité environnem Au vu du montant financier à engagé (ranve(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il entale devra être jainte au(x) dossier(s) d'autorisatio <160 000 euros), le dossier n'est pas soumis à la déclara s par cas selon l'article R.122-2 du code de l'environnen	n(s). ation loi sur l'eau).
Estimation des travaux : 49 500 euros.		
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale de l'opération - préciser les u	the second track of the second
Les vestiges comprennent des pieux vi	eurs caractéristiques sibles répartis sur 14 mètres et reliés par des IPN pris de béton armé (ancien dallages du ponton) sur uteux)	Valeur(s)
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long ° _ '_	_"_ Lato'"_
Ces ouvrages sont situés au droit de la parcelle cadastrée BE n°111 conformément à la carte portée en annexe et aux coordonnées GPS ci-dessous. Coordonnées du ponton (WGS84): Long. Lat. 61°46'58.29" 16°12'44.57" 61°46'58.33" 16°12'44.60" 61°46'58.77" 16°12'44.62" 61°46'58.74" 16°12'44.69"	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées:	_" Lat° _ ' _ " _" Lat° _ ' _ " _
Jo	ignez à votre demande les annexes n° 2 à 6	
4.7 S'agit-Il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation	Oui Non X
différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été autor	rojet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oul		Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	Le projet ne se situe pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Le projet ne se situe pas en zone couverte par un arrêté de protection de biotope
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Commune de Pointe-noire ; Plage Anse Caraibes
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? SI oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Couverte par un PPRN Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidenc	es potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	X		Enlèvement de vestiges d'un vieux pontons. Pas d'utilisation des ressources naturelles.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Les pieux seront découpés et retenus par des élingues pour éviter le contact avec le sol, ce qui limitera les perturbations. De plus, un filet sera mis au dessus du sol pour collecter les débris. Par ailleurs, le site sera nettoyé (impact positif).
Millev natur	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site			

Risques	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	La phase de découpe n'engendra pas de nuisances sonores notables et sera sur une durée très limitée.

i I	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	Le système de découpe avec Scie-O ring limite les vibrations
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Sì oui, dans quel milieu ?		X	Toutes les mesures seront prises pour éviter des rejets (navires grues
missions	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux. inertes dangereux ?	. 🗵		Tous les déchets seront collectés et traités via une filière agréée.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	iffées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou vez lesquelles		
/ Topolaron	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	
	nces du projet identil ? Non X Si oui, décriv			
6.3 Les incidend	ces du projet identifié lon X Si oui, décriv	es au é ez lesq	i.1 son ∪els	t-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Absence d'effets négatifs notables sur l'environnement ou la santé humaine.

La suppression des poteaux vestiges des pontons écarte un danger réel pour les usagers du site (baigneurs essentiellement) et participe à la préservation de l'environnement (réduction des nuisances paysagère et des impacts sur le milieu marin -enlèvement des déchets, débris du ponton sur le sol de la mer etc).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Ce projet s'inscrit dans une volonté d'aménagement durable du littoral de Pointe-Noire et en constituera donc la première étape. Par ailleurs, la suppression des poteaux vestiges des pontons écarte un danger réel pour les usagers du site et permet de réduire les impacts sur l'environnement (amélioration de la qualité paysagère; restauration du site pour enlèvement des déchets ect...). De plus, toutes les mesures seront prises pour préserver l'environnement durant la phase des travaux. Dans ce cadre, notre projet ne nécessite pas une évaluation environnementale.

8. Annexes

-	1 Annexes obligatoires	
	Objet	T _N
	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	-
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	-
}	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	1
1	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux caregories 3° a), 6 a), 6) a), 6), 6), 6), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du 7°a), b), evirage projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	1
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 3° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 7 a), b), c), c), c), c), c), c), c), c), c), c	† [s
5	d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	†

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

L'auvrage étant beaucoup trop ancien, aucun plan de situation n'a pu être trouvé. Toutefois, est jointe une fiche terrain situant le projet.

Également un relevé à main levé fait sur le terrain est fournie pour ce qui concerne le dimensionnement de l'ouvrage à démolir.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Foit à Baie-Mahault

Directeur-adjoint de la mer de la Jadeioupe

Signature

Matthieu LE GUERN